

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

85/608 du 24/4/85  
DECRET N° ~~1478~~ 1478/PPS/DGTFP/DFP.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur OLOKILIKOKO Eric Guy Arthur dans  
les cadres de la catégorie A hiérarchie  
I du Personnel Diplomatique et Consulaire.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
  - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 61/143 du 27-7-1961 portant le statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
  - (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
  - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
  - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
  - (/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
  - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
  - (/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Protocole d'Accord du 8 Août 1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
  - (/u le décret n° 78/84 du 7.12.1984 portant rectification

DGB

OCF

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du Décret n° 61/143 du 27 Juillet 1961 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur OLOKILIKO Eric Guy Arthur, né le 17 Avril 1957 à Poto-Poto (Brazzaville), titulaire du Diplôme des Relations Internationales, obtenu à l'Université d'Etat T. Chevtchenko de Kiev (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 24 AVRIL 1985

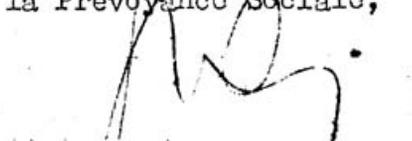
Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

  
Antoine NDINGA OBA.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

APPELLATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- M.A.E..... 2
- S.G.A.E..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2

